

SÉANCE DU 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrezel s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RÉMOND Bruno, Maire.

PRÉSENTS :

Mmes ANTOINE Michèle, BOYER Candice, CHABRAT Béatrice, DUBOIS Véronique et LANGRY Véronique.
MM. LEMAITRE Yves, MAUBORGNE Xavier, RÉMOND Bruno et ROLLET Thibault.

EXCUSÉE :

Mme AYADI Jalila.

SECRÉTAIRE :

Mme BOYER Candice.

Le compte rendu de la séance du 11 avril 2023 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent. Aucune observation n'étant soulevée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

En vue des élections sénatoriales du 24 septembre prochain, le Conseil Municipal doit élire les délégués qui seront amenés à participer au vote. Il convient de désigner 1 titulaire et 3 suppléants.

Le bureau, sous la présidence de Monsieur le Maire, est constitué des deux conseillers les plus âgés, Monsieur LEMAITRE et Madame ANTOINE et des deux conseillers les plus jeunes, Monsieur ROLLET et Madame Boyer.

Résultat des votes :

Candidat titulaire	Nombre de voix	Élus	Candidats suppléants	Nombre de voix	Élus
RÉMOND Bruno	9	X	ANTOINE Michèle	9	X
			LEMAITRE Yves	9	X
			ROLLET Thibault	9	X

SYNDICAT DU COLLÈGE DE MORMANT - RETRAIT DE LA COMMUNE DE CRISENOY

Monsieur le Maire explique que les communes de GUIGNES et MORMANT n'ayant pas délibérées avant le 16 mars 2023, date de fin de la consultation, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** le retrait de la commune de Crisenoy du Syndicat du collège de Mormant.

DECI – DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

Monsieur le Maire informe les conseillers que dans le cadre de la mise en place du dossier DECI de la commune, plusieurs délibérations sont à prendre.

La première concerne la création du service public communal de la DECI.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** la création du service public communal de la DECI.

La seconde concerne la désignation du correspondant défense et incendie. Monsieur le Maire propose Monsieur Yves Lemaitre, qui a déjà participé aux différentes réunions avec la société CESDI.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** la désignation de Monsieur Yves Lemaitre comme correspondant défense et incendie de la commune.

LOGICIM – LOGICIEL DE GESTION DE CIMETIÈRE

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis de la société LOGIPLACE, spécialisée dans les logiciels de gestion de cimetière, afin de mettre à jour les archives du cimetière.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **ACCEPTE** le devis proposé et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce devis.

MODIFICATION BUDGÉTAIRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision budgétaire modificative suivante :

Dans la section investissement :

<u>Chapitre</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Mouvement</u>
10226	Taxe d'aménagement	+ 3 000€
2051	Concessions et droits similaires	+ 3 000€

Dans la section fonctionnement

<u>Chapitre</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Mouvement</u>
615221	Bâtiments publics	- 3 000€
613	Locations	+ 3 000€

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité **ACCEPTE** cette décision modificative.

ÉCOLE

Monsieur le Maire informe les conseillers que la classe menacée de fermeture restera finalement ouverte pour la rentrée 2023 et que Madame Carole MAUBORGNE, actuelle directrice de l'école d'Andrezel, gardera son poste à la rentrée prochaine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h25.